

TENDER ADDENDUM
ADDENDA À LA SOUMISSION
ULT - Electrical Kiosk Replacement
ULT - Remplacement de kiosque électrique
NCC tender file # AL1523
Dossier de soumission de la CCN no. AL1523
August 6, 2014
Le 6 aout, 2014
ADDENDUM NO: 3
ADDENDA NO: 3

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender/Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

1. The bid closing date and time is extended to August 12, 2014 at 3pm EDT.
2. Q - Does the use of rigid PVC conduit is acceptable for interconnection of different distribution equipment within Kiosks?
A – Rigid PVC Conduit is acceptable.
3. Q - The new diagram in detail 4 drawing E04 indicates that the new distribution is done only in side 2. Should we interpret that no work will be done in the side 1?
A – There is only equipment located on Side 1 of the Kiosk.
4. Q - There are differences between the new single line diagram in the detail 6 of the drawing E05 and the new power distribution as indicated in the detail 4 of drawing E05. Which of these two details is right?
A-There is no difference between the single line and the layout, the difference is the layouts within the kiosks have changed to accommodate the existing equipment within a larger kiosk , which is to have the Fuel Panel relocated from mounted on the side of the existing kiosk to be within the new kiosk.
5. Q - There are differences between the new single line diagram in the detail 6 of the drawing E07 and the new power distribution as indicated in detail 4 of the drawing E07. Which of these two details is right?
A – Again there is no difference; we have just reconfigured the layout of the equipment within the new kiosk.
6. Q - Drawing E04; Do I include the existing breakers with the specific notes #2 or just supply what #2

1. La clôture d'offre est prolongée au 12 aout 2014 à 15h00, HAE.
2. Q – Est-ce que l'utilisation de conduit rigide en PVC est acceptable pour les interconnexions des différents équipements de distribution à l'intérieur des Kiosques?
R – l'utilisation de conduit rigide en PVC est acceptable.
3. Q – Le nouveau schéma au détail 4 du dessin E04 indique que la nouvelle distribution est faite que dans le côté 2. Doit-on interpréter que aucun montage ne sera effectué dans la côté 1?
R –. Dans la côté 1, il y a seulement des équipements.
4. Q - il y a des différences entre le nouveau schéma unifilaire au détail 6 du plan E05 et la nouvelle distribution électrique tel que indiquée dans le détail 4 du plan E05. Lequel de ces deux détails est juste?
R – Il n'y a aucune différence entre le schéma unifilaire et la nouvelle mise en plan, la différence c'est que la mise en page dans le kiosque est changée pour accommoder l'équipement existant dans un kiosque plus grand, qui est que le panneau de carburant soit relocalisé du côté du kiosque existant et l'installer à l'intérieur du nouveau kiosque.
5. Q - il y a des différences entre le nouveau schéma unifilaire au détail 6 du plan E07 et la nouvelle distribution électrique tel que indiquée dans le détail 4 du plan E07. Lequel de ces deux détails est juste?
R – Là encore, il n'y a pas de différence; nous venons de reconfigurer la disposition de l'équipement dans le nouveau kiosque
6. Q - Dessin E04; Dois-je inclure les disjoncteurs existants avec les notes spécifique n ° 2 ou tout

says? Also on the layout drawing Is there anything we have to supply for side one?

A – Contractor to provide the breakers as shown on detail 6. All distribution is on side 2, and nothing is on side 1. Attached see new drawing with clouds noting the changes.

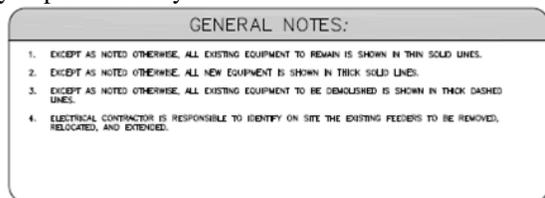
7. Q - Drawing E05; What type of switch is required for a By Pass Switch? What do we have to quote for the box under Panel A in the New Layout drawing?

A – 15/20A, 120 V switch, it is a Junction Box under the Panel A.

8. Q - Drawing E07; For the new single line after the splitter there is (2) 100amp disconnects feeding (2) 200 amp panels should these panels be 100 amp? Or should everything thing change to 200amp? In the layout drawing there are (2) 400 amp disconnects am I to assume they are supposed to 100 amp? Please advise on the depth required for the 24"x24" junction boxes.

A – Attached see new drawing for clarification with clouds noting the changes.

9. Q - As per the drawings below is a statement that outlines what is to be new and what is to be reused. It does not seem clear on the drawings as to the bold solid lines as opposed to the thin solid line. The lines look like it is all to be reused? In drawing E-08, it is clear as to the conduit and relocation and new conduit (bold, dotted, and thin). If possible could you please clarify.



A – “ All electrical equipment within the New Kiosk’s is New Equipment, the existing electrical equipment is not to be reused.”

10. Q - Drawing E015: Photo Cell? Drawing E016: Photo Cell?

A – Contractor to provide a photo cell for each.

11. Q - Sorry but I have been asked by the suppliers to provide the size and amperage of the splitters within the enclosures, are you able to assist with this query?

A – The splitters are to be rated as per the disconnect feeding them examples 100A disconnect to splitter is

simplement fournir ce n ° 2 dit? Toujours sur le plan d'aménagement est-il quelque chose que nous devons fournir pour le côté 1?

R – L'entrepreneur doit fournir les disjoncteurs comme indiqué sur le détail 6. Toute la distribution est sur le côté 2, et rien n'est sur le côté 1. Attaché voir le nouveau dessin avec des nuages en notant les changements.

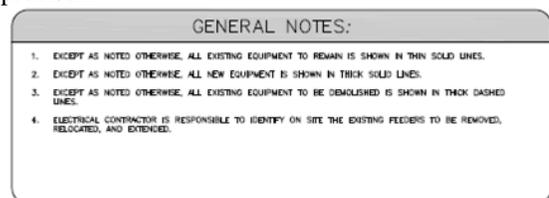
7. Q - Dessin E05; Quel type de commutateur est requis pour un commutateur By Pass? Qu'avons-nous à citer pour la boîte située sous le panneau A sur le Nouveau dessin?

R – Commutateur de 15/20A, 120 V, il s'agit d'une boîte de jonction sous le panneau A.

8. Q - Dessin E07; Pour le nouveau schéma unifilaire après la boîte répartition, il y a (2) sectionneurs de 100 ampères qui alimentent (2) panneaux de 200 ampères; est ce que ces panneaux doivent être de 100 ampères? Ou on devrait tout changer à 200 ampères? Dans le Schéma, il y a (2) sectionneurs de 400 ampères; suis-je en conclure qu'ils sont censés d'être 100 ampères? S'il vous plaît aviser la profondeur requise pour les 24 "x24" boîtes de jonction.

R – Attaché voir le nouveau dessin avec des nuages en notant les changements.

9. Q - Comme par les dessins ci-dessous est une déclaration qui décrit ce qui doit être nouveau et ce qui est à être réutilisé. Il ne semble pas clair sur les dessins qu'elles sont les lignes gras solides, par opposition à la ligne continue fine. Les lignes semblent qu'elles doivent être toutes réutilisées? Sur le dessin E-08, il est clair que la conduite et la relocalisation et la nouvelle conduite (gras, pointillé, et fine). Si possible pourrez-vous s'il vous plaît préciser.



R – “Tout le matériel électrique dans les nouveaux kiosques est nouveau, l'équipement électrique existant ne doit pas être réutilisé.”

10. Q - Dessin E015: cellule photoélectrique? Dessin E016: cellule photoélectrique?

R – Entrepreneur de fournir une cellule photo pour chacun.

11. Q - Désolé mais j'ai été demandé par les fournisseurs de fournir la taille et l'ampérage des boîtes de répartitions dans les enclos, vous êtes en mesure d'aider à cette recherche?

a 100A splitter, 400A disconnect to a splitter is a 400A splitter.

R – Les répartiteurs doivent être classés selon le sectionneur qui les alimente; par exemples un sectionneur de 100A doit avoir un répartiteur de 100A, un sectionneur de 400A doit avoir un répartiteur de 400A.

12. Q - Drawing E01: Specific Notes 5 – New Junction box – Is there any specifications on this? Size, Lockable, Nema? Or Assume.
A – The Junction Box is to be sized to accommodate each site and they are site specific(the contractor is to determine their requirement), and they are not lockable or Nema rate

12. Q - Dessin E01: Notes spécifiques 5 - Nouvelle boîte de jonction - Y at-il des spécifications à ce sujet? Taille, verrouillable, Nema? Ou Supposons.
R – La boîte de jonction doit être dimensionnée pour accommoder chaque site et ils sont site spécifique (l'entrepreneur est de déterminer leurs besoins), et ils ne sont pas verrouillables ou NEMA.

13. Clarification – The Tender drawings are for diagrammatical representation and show the approximate locations of the Kiosk its equipment within. The final location of equipment and component within each Kiosk is based on existing site conditions and will vary from site to site. All equipment will be installed by a qualified electrician licenced in the Province of Ontario. Kiosks assembled in a manufacturing facility will be subject to the Ontario Electrical Safety Code 2012 and will be inspected under Section 2-024 including the interconnecting conduits and wiring, regardless of CSA labelling, at the Contractor expense. Major component relocation of Kiosks assembled in a manufacturing facility will be performed at the facility and not on site.

13. Clarification – Les dessins de soumission sont une représentation schématique et montrent l'emplacement approximatif du Kiosque et de son équipement intérieur. L'emplacement final de l'équipement et des composants au sein de chaque kiosque est basé sur les conditions du site existant et peut varier d'un site à l'autre. Tout le matériel sera installé par un électricien qualifié agréé dans la province de l'Ontario. Kiosques assemblés dans une usine de fabrication seront soumis au Code de l'Ontario « Electrical Safety 2012 » et seront inspectés conformément à l'article 2-024, y compris les conduites d'interconnexion et de câblage, indépendamment de l'étiquetage de la CSA, au détriment de l'entrepreneur. La réinstallation majeure des composants de kiosques assemblés dans une usine de fabrication sera effectuée à l'usine et non sur le site.

Allan Lapensée
Senior Contract Officer
Procurement Services

Allan Lapensée
Agent principal des contrats
Services d'approvisionnement